CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN — ou huit piastres mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera reçu, à moins que ce ne soient payés, à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement ne m'en fait connaître son intention par écrit avant le départ de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Un carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE et CINCINNATTI.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur OHIO, capitaine Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour balance de fret ou passage, (ayant de bons emménagemens) s'adresser à bord, ou à

TOURNE et BECKWITH,
rue de Nelle. Levée, Nos. 28 et 29.
8 déc

BATEAUX DE REMORQUE.

Le POST-BOY, capitaine Davis.
Le PILOT, capitaine Riddle.
Le CALEDONIA, capitaine ——.

Le soussigné a transporté son bureau des bateaux à vapeur de touage du No. 67 au No. 92, rue de la Levée.
29 nov—d WM. FITZ, Jr.

AVIS AUX HABITANTS.

Le bateau à vapeur paquebot AMULET, capt. Bushan, fait des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et la Pointe à la Hache, s'arrêtant à toutes les habitations sur la côte. Il part d'ici tous les mardis et samedis, à 10 heures du matin, et de la Pointe à la Hache tous les lundis et Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
WM. FITZ, Jr., rue de la Levée, No. 92

N. B. La place d'embarcation de l'Amulet est au premier pont, *free port*, faubourg Marigny ; pendant son absence les habitans et autres personnes peuvent laisser leurs ordres ou fret avec l'agent pour être envoyé. L'Amulet peut, à chaque voyage, prendre sur une habitation cent boucauts de sucre pour être livrés à bord des bâtimens en ville, s'il est prévenu d'avance. 29 nov—d

POUR LA MOBILE.

La fine voilière goëlette TRIUMPH, capit. Stuart, est prête à prendre un chargement demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH,
10 déc 28 et 29, Nouvelle-Levée.

A FRETER.

Le fin voilier navire GULNOND, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Watts, du port de 32 tonneaux. S'adresser à
TIERNAN, CUDDY & Co,
9 déc encoig. Gravier et Tchoupitoulas.

A FRETER.

Le fin voilier, navire ULYSSES, construit en chêne, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, portant environ 1150 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
4 déc rue Royale, No. 117

POUR LIVERPOOL.

Le navire NATCHEZ, capitaine White, dernière classe, doublé et chevillé, partira sous peu pour le dit port, et peut prendre 400 balles de coton. Pour fret desquelles, ou pour passage, ce navire ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
I. OGDEN & Co.
30 nov rue du Canal, No. 72

POUR LIVERPOOL—Le navire A. I. NEW-ORLEANS, capt. Patten, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret du reste, s'adresser à
27 nov LINCOLN & GREEN.

POUR NANTES.

Le navire la CECILIA, capitaine Augaud, partira vers le 5 décembre. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
23 nov J. MAGER.

POUR LE HAVRE.

Le navire SALEM, capitaine Destebecho, partira du 1er. au 5 décembre. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
21 nov J. MAGER.

A VENDRE.

Le *pilot boat* BLOOMING YOUTH, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; construit depuis environ 5 ans. S'adresser à
16 nov-3 LEFEBRE & DUREL, au Bassin.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1. ST.-PAUL, capitaine Woodbury, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser
18 nov LINCOLN & GREEN.

POUR GREENOCK.

Le navire fin voilier GIRARD, capitaine Rich, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO,
15 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La goëlette fine voilière LEONARD, doublée et chevillée en cuivre, construit comme bateau de pilotte, mesurant 54 tonneaux, construit depuis 2 ans, et toute prête à mettre en mer; s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co,
15 nov rue Royale, No. 117

LEGION DE LA LOUISIANE.

NOUVELLE-ORLEANS, 22 NOVEMBRE 1833.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 22 décembre, à 9 heures précises du matin, et se réunira sur la place d'armes, pour être passée en revue par le commandant en chef, et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814, jour auquel se rattachent de si glorieux souvenirs pour la Louisiane.

Les sous-officiers et soldats devront se munir chacun de vingt cartouches à poudre. Une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes par les officers des compagnies.

L'artillerie se pourvoira de trente gargousses par chaque pièce de canon.

Les officiers commandant les compagnies devront fournir sur les lieux un état exact de la force et de l'armement de leurs compagnies.

Les officiers commandant les compagnies devront envoyer des escoudes de corvée pour fermer la grille et en garder les portes une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché,
27 nov D. AUGUSTIN, aide-de-camp

SANGSUES—1500 Sangsues de première qualité, et à vendre à bord du navire Isaac Hicks, vis-à-vis la rue St. Philippe. 10 déc—3

SANGSUES A 25 CTS. PIECE.

LES soussignés viennent de recevoir un nouvel assortiment de Sangsues de très bonne qualité, qu'ils offrent à vendre à 25 cents la pièce et à plus bas prix par quantité.
DUCONGE & PEYCHAUD,
9 déc rue de Chartres, No. 89.

2 CAISSES Soie française à coudre, et 1 balle de drap, ayant droit au débenture, à vendre par
10 déc HAGAN, NIVEN & Co.

A LOUER—Trois nourrices, l'une accouchée depuis 5 jours, l'autre depuis 3 mois et la dernière depuis 7 mois; s'adresser rue St. Pierre, No. 179, près des Remparts. 11 déc—4

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1833.

CETTE banque tire des Checks sur New-York au pair. 22 nov WM. G. HEWES, président.

AVIS.

Le capitaine de bateau à vapeur, qui, le 22 novembre dernier, a délivré une VACHE rouge, à un nègre, peut venir la réclamer au soussigné, moyennant que les frais soient payés.

Si aux termes prescrits par la loi la dite vache n'est pas réclamée, elle sera vendue en vente publique pour satisfaire aux dépenses.
J. DEGAILLE,
5 déc—3 faug. Saulet, maison Louis Fouché.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.
N.B. On délivrera gratis des Catologues périodiques.
28 nov—6m

A VENDRE par les soussignés, 42 boucauts Sucre première qualité en débarquement du bateau la Tangence, vis-à-vis le ferry.
28 nov THEOD. NICOLET & CO.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 16 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, encoignure Chartres et St-Louis, pour compte de la succession de feu Monsieur Samuel Livermore, les propriétés foncières ci-après décrites.

1°. Un lot de terre, situé au faubourg [illegible] mesurant 26 pieds 8 pouces de face à la rue [illegible] les rues du Camp et St-Charles, sur 10[illegible] de profondeur, entre les lignes parallèles, à angles droits [illegible] l'usage est commun à la propriété présentement décrite et à celle y attenant, plus [illegible] ; lequel lot de terre est désigné par le No. 5 [illegible] plan déposé en l'étude de M. Christy, notaire public, de 10 mai 1833, ensemble la maison neuve à deux étages et entièrement achevée, le magasin avec bâtimens dans le fond, et toutes les améliorations qui s'y trouvent; ainsi que le tout a été dernièrement construit par la compagnie des Architectes de la Nouvelle Orléans, et comme il appert d'un acte daté du 10 Mai 1833.

2°. La Maison neuve et élégante en briques à deux étages, avec des bâtisses aussi à deux étages dans le fond, une écurie convenable, situées sur le terrain à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia, étant le No. 1 et faisant partie d'une rangée de bâtisses que le défunt a fait dernièrement construire.

Ce le propriété sera vendue sujette à un bail en faveur du sieur Peter Laidlaw, lequel bail expirera le 1er de Mai prochain. Ledit terrain mesure 23 pieds à la rue Hevia, plus ou moins.

Il y a une espèce entre l'écurie et la cour derrière la bâtisse, qui est réservée comme une allée à Passage commun de cette propriété et de celle y attenant.

3 Une Maison attenant à la précédente, sur le terrain designé sous le No 2, ayant les mêmes dimensions, dont l'acquéreur entrera en possession immediatement après la vente.

4°. Une Maison attenant à la précédente, sur le No 3, ayant les mêmes dimensions. Cette propriété sera vendue sujette à un bail en faveur du colonel Proctor; lequel bail expirera le 1er de Mai prochain.

5 Un Terrain, sur lequel il y a des bâtisses actuellement en construction; par contrat fait avec M. D. H. Twogood; ledit terrain et les bâtisses attenant aux terrain et maison, venus au revd. Théonore Clapp et designés par le No 4. Ce terrain est le No 5, et sera vendu avec le privilège d'accomplir le contrat, ou le contracteur consentira à ce que des changements soient faits par l'acquéreur. Le contrat est pour deux bâtisses à deux étages, chacune de 28 pieds de face sur la ligne de derrière, à partir du centre des murs mitoyens, sur une profondeur de 51 pieds. Les bâtisses du fond devront avoir 50 pieds de longueur y compris la galerie et les latrines.

La facade des maisons sera devant être en brique de Baltimore de la meilleure qualité, posées soigneusement avec du beau mortier blanc. Les marches, palier, piédestaux, appui pour la grille, pour les fenêtres de face, seuils, linteaux, seront de marbre blanc de Phinladelphie ou de East Chester. La cour sera dallée, ou en [illegible] en pierres plates de Yorkshire.

6°. Un lot de terre, attenant au lot No 5, sur lequel il y a maintenant en construction une jolie maison (se reférer au contrat comme susdit). Ce lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Carondelet, et s'étend dans sa profondeur jusqu'au mur en brique appartenant à M. Milandon.

Un plan des susdites propriétés de UN à SIX formant un bloc entier, sera exhibé à la vente.

Sept lots de terre, situés au faubourg Ste Marie, au dessus de cette ville et designés sous les numéros Deux, Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept et Huit, sur un plan dressé par Louis Joseph Pitié, deputé voyer de la ville, et daté du 29 Juin 1832.

7 Le lot No 8, commencé à 56 pieds de l'encoignure de la rue Hevia et mesure 27 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, sur 110 pieds de profondeur; ledit lot attenant au No 7, et ayant la même largeur que le No 2.

8 Le lot No 7, face à la rue Carondelet, et attenant aux lots No 8 et 6 à 26 pieds de largeur sur 110 pieds de profondeur;

9 Le lot No 6, face à la rue Carondelet, attenant aux lots Nos 7 et 5, et ayant 27 pieds de largeur sur 110 pieds de profondeur;

10 Le lot No 4, face à la rue Carondelet, attenant aux lots No 6 et 4, et ayant 27 pieds de large sur 170 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur;

11 Le lot No 4, face à la rue Carondelet, attenant au No 5, ayant 27 pieds de large sur 170 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur;

12 Le lot No 2, face à la rue Hevia, à 110 pieds de l'encoignure de la rue Carondelet, mesure 3[illegible] pieds 3 pouces et 1 ligne sur 137 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur;

13 Le lot No 1, face à la rue Hevia, mesure 30 pieds 3 pouces et 2 ligne sur 137 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur;

14 Le lot de terre No 104, acquis par le défunt de S. Edward Yorke, situé audit faubourg Ste-Marie, entre les rues Girod et Julie, mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, et est bornée du côté de la rue Girod par le lot No 105, et du côté de la rue Julie par les lots Nos 103 et 102, lequel lot sera vendu en entier par consentement dudit S. Edward Yorke; un plan de ce lot de terre sera exhibé à la vente.

40 Lots de terre, acquis de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orleans.

LOTS DANS L'ILET,

bornés par les rues Carondelet, Baronne, Julie et St-Joseph.

16 Lot No 2, mesurant 27 pieds de face à la rue Carondelet sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

16 Le lot No 3 attenant au 1er, et ayant les mêmes dim.

17 Le Lot No 4, at. au do " " do do
18 Le Lot No 5, " do " " do do
19 Le Lot No 6, " do " " do do
20 Le Lot No 7, " do " " do do
21 Le Lot No 9 ayant 25 pieds de face à la rue Carondelet sur 158 pieds de profondeur à une allée à l'usage commun de 25 pieds de large.
22 Le Lot No 10 ayant les mêmes dimensions.
23 Le Lot No 11 " " do
24 Le Lot No 12 " " do
25 Le Lot No 13 " " do
26 Le Lot No 14 " " do
27 Le Lot No 15 " " do
28 Le Lot No 16 " " do
29 Le Lot No 17 " " do formt, l'encoignure des rues Carondelet et St. Joseph.
30 Le Lot No 18 mesurant 26 pieds de face a la rue St. Joseph sur 120 pieds de profondeur à une allée d'un usage commun, de 15 pieds de large.
31 Le Lot No 19 ayant les mêmes dimensions.
32 Le Lot No 20 " " do
33 Le Lot No 21 " " do
34 Le Lot No 22 " " do
35 Le Lot No 23 " " do
36 Le Lot No 35 Un lot de terre dans le morceau de terre de forme irrégulière qui se trouve entre les rues St Joseph et des Tritons, mesurant 25 pieds à la rue des Tritons, sur 104 pieds de profondeur, sur la ligne du lot No. 33, et 94 pieds aussi de profondeur sur la ligne du lot No. 35.

LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Baronne, Philippa, Julie et des Tritons.

37 Le lot 64, mesurant 26 pieds de face à la rue Julie, sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds d'un usage commun.
38 Le lot No. 65, ayant les mêmes dimensions.
39 Le lot No. 66, " do.
40 Le lot No. 67, " do.
41 Le lot No. 68, " do.
42 Le lot No. 69, " do.
43 Le lot No. 70, " do.
44 Le lot No. 71, " do.
45 Le lot No. 72, " do.
46 Le lot No. 73, " do.
47 Le lot No. 74, ayant 25 pieds dix pouces de face à la rue Julie, sur 120 pieds de face à la rue Baronne; lequel lot forme l'encoignure.

LOTS dans l'ilet borné par les rues Philippa, Julie et des Tritons et "Mobile landing."

48 Le lot No. 101, ayant 25 pieds de face au Mobile landing sur 109 pieds de profondeur, entre les lots Nos. 100 et 102.

LOT sur "Julia street landing, entre les rues du Cirque et St. Pierre.

49 Lot No. 131, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," sur 120 pieds de profondeur, borné par les lots No 130 (étant un lot de réserve) et 132.

50 Lot de terre entre les rues St. Paul et "Julia street Landing."

50 Lot No 145, ayant 25 pieds de face au "Julia street Landing," sur 120 pieds de face à la rue St. Pierre, formant encoignure.
51 Lot No 146 ayant 25 pieds sur 120.
52 Lot No 147 mêmes dimensions.
53 Lot No 148 do do.
Lot de terre entre la rue du Bassin et le faubourg Saulet.
54 Lot No 320 ayant 25 pieds de face au "Covington Landing" sur cent pieds de profondeur, borné par les lots 319 et 321.

[illegible] par arrêté de la Compagnie de Jésus [illegible] qué, par acte au rapport de G. R. Stringer, notaire public, le 13 avril 1832, et dans l'acte de vente, il est stipulé que l'acquéreur aurait le privilège de renouveler les deux derniers termes de paiement d'année en année, mais non au delà de dix ans, en payant un intérêt de 8 pour cent par an en avance, l'acquéreur devant avoir le bénéfice de cette clause—Un plan desquels susdits lots peut être vu à l'étude de G. R. Stringer, et sera exhibé à la vente.

Lots de Terre, situés au faubourg Delor, dans les [illegible] Foucher, désignés par les Nos. 1, 2, 3, [illegible] 8, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 3 avril 1833.

Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Foucher et Poeyfarré, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à cette dernière rue sur 102 pieds 8 pouces de profondeur et face à la première.

56 Le lot No. 2, attenant au lot No. 1, ayant les mêmes dimensions.
57 Le lot No. 3, attenant au lot No. 2, ayant les mêmes dimensions.
58 Le lot No. 4, attenant au lot No. 3, ayant les même dimensions.
59 Le lot No. 5, attenant au lot No. 4, ayant les mêmes dimensions.
60 Le lot No. 6, attenant au lot No. 5, mesurant 22 pieds 1 p. et 5 l. de face, sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces.
61 Le lot No. 7, attenant au lot No. 6, ayant les mêmes dimensions.
62 Le lot No. 8, mesurant 30 pieds de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces et 1 ligne, lequel lot attenant dans toute son étendue aux lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, est borné dans sa profondeur par une partie du lot No. 6.
63. Un Lot de Terre situé dans la rue St. Joseph, faubourg Ste. Marie, entre les rues du Commerce et de la Nouvelle Levée, désigné sous le No. 4, sur un plan dressé par C. Zimpel, député voyer de la ville, le 7 Avril 1833, et mesurant 24 pieds de face à ladite rue St. Joseph sur 84 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
64. No. 7 Deux Lots de terre, situés dans la rue des Tritons, au faubourg Delord, et désignés.
65. No. 8. les Nos. 7 et 8 sur un plan dressé par Louis Bringier arpenteur général, le 8 Juin 1834; ces deux lots attenant l'un à l'autre et ayant (mesure américaine) chacun 23 pieds 10 pouces de face à la rue des Tritons, sur une profondeur de cent dix pieds 5 lignes, sur la ligne qui les sépare du lot No 6, de 114 pieds, 4 pouces et 5 lignes sur la ligne qui les sépare l'un de l'autre, et de 112 pieds 8 pouces et 5 lignes sur les lignes qui les sépare du lot No 9, et 22 pieds 11 pouces et 2 lignes dans la profondeur.

24 lots de terre, situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet No 39, lequel lot est borné par les rues du Bosin Constance, Edward et de l'Annonciation, et désignés sur un plan de 24 lots de terre dressé par C. F. Zimpel député voyer de la ville le 3 Janvier 1834, par les Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

66 Le Lot No 5 mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 117 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lignes parallèles.
67 Le Lot No 6 attenant au No 5, et ayant les mêmes dims.
68 Le Lot No 7 attenant au No 6, et ayant les mêmes dims.
69 Le Lot No 8 attenant au No 7, et ayant les mêmes dims.
70 Le Lot No 9 attenant au No 8, mesure 26 pieds de face sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.
71 Le Lot No 10 attenant au No 9, et ayant les mêmes dims.
72 Le Lot No 11 attenant au No 10, et ayant les mêmes dims.
73 Le Lot No 12 attenant au No 11, et formé l'encoignure des rues de l'Annonciation et du Bassin, et mesure 29 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la première rue, sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la seconde rue (plus ou moins.)
74 Le Lot No 13, mesurant 27 pieds de face à la rue du Bassin sur 107 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre deux lignes parallèles.
75 Le lot No 14, attenant au lot No 13 mesurant 27 pieds de face à la rue du Bassin sur 139 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre des lignes parallèles.
76 Le lot No 15 attenant au lot No 14 et ayant les mêmes dimensions.
77 Le lot No. 16 attenant au lot No 15 et ayant les mêmes dimensions.
78 Le lot No 17 attenant au lot No 16 et ayant les mêmes dimensions.
79 Le lot No 18 attenant au lot No 17, et mesurant 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces et 5 lignes.
80 Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Constance et du Bassin, et ayant 25 pieds six pouces de la première sur cent pieds de profondeur et face à la seconde.
81 Le lot No 20 attenant au lot No 19, mesure 25 pieds de face à la rue Constance sur cent pieds de profondeur. Ces deux dernières rues Nos 19 et 20 seront vendues ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui y sont dessus.
82 Le lot No 21, attenant au lot No 20, mesurant 27 pieds dix pouces et 5 lignes de face à rue Constance sur cent pieds de profondeur.
83 Le lot No. 22, attenant au lot No 21, mesurant 25 pieds de face sur cent pieds de profondeur.
84 Le lot No. 23, attenant au lot no. 22 mesurant 25 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.
85 Le lot no. 24 mesurant 27 pieds de face à la rue Edouard sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, attenant dans la profondeur au lot no. 17.
86 Le lot no. 25, attenant au lot no. 24, ayant les mêmes dimensions, et attenant dans la profondeur au lot no. 16.
87 Le lot no. 26 attenant au lot no. 25, ayant les mêmes dimensions et attenant dans la profondeur le lot No. 15.
88 Le lot no. 27 attendant au lot no. 26, ayant les mêmes dimensions, et attenant dans la profondeur le no. 14.
89 Le lot no. 28 attenant au lot no. 27, mesurant 27 pieds de face sur 107 pieds dix pouces 2 lignes de profondeur, où il atteint le lot no. 9 sur la ligne de derrière.
90 Un terrain situé dans le faubourg Ste Marie, rue du Commerce, auprès de l'encoignure de la rue St-Joseph, avec les magasins qui y sont construits, mesurant cent pieds de face à la rue du Commerce, sur cent douze pieds profondeur, plus amplement décrit sur un plan dressé par par Jh. Pilié le 12 décembre 1833, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire, comme faisant partie du lot no. 16, de laquelle propriété un plan sera exhibé à la vente.

Quatre lots de terre, situés au faubourg Ste-Marie, dans l'ilet borné par les rues du Camp, des Magasins, Foydras et Natchez, désignés par les numéros dix, onze, douze et treize sur un plan daté le 12 avril 1833, et annexé à un acte passé pardevant Wm. Christy, notaire public en date du 1er. mai 1833.

91 Le lot no. 10, mesurant vingt pieds de face à la rue de Natchez, sur 78 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
92 Le lot no. 11 attenant au lot no. 10, a les mêmes dimensions.
94 Le lot no. 13 attenant au lot no. 12, a les mêmes dimensions.
95 Le terme non encore expiré du bail de tout ce morceau ou portion de terre, avec les bâtisses, situé au fau. Ste-Marie formant l'encoignure des rues Notre Dame et du Commerce, ayant (mesure américaine) 92 pieds 7 pouces de face à la première rue sur cent pieds 7 pouces de face à la seconde, formant dans la profondeur a 88 pieds 1 1-2 pouce ; le dit morceau de terre composé de trois lots désignés sous les nos. 22, 23 et 24 sur un plan original fait par Joseph Pilié, voyer de la ville ; le 19 mai 1829, lequel bail expirera le 1er. juillet 1847. La dite propriété ayant été soumise jusqu'au 1er. novembre 1834, l'acquéreur aura droit à recevoir le loyer payable par le locataire occupant la dite propriété à dater du 1er. mai prochain.

Conditions de la vente : Un quart comptant, ou en billets à 6 mois, endossés à satisfaction en y ajoutant l'intérêt à raison de huit pour cent par an, et le reste en trois termes égaux d'un, deux et trois ans du jour de la vente, les acquéreurs devant fournir leurs billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale et privilège sur les propriétés vendues ; lesdits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, mais avec le privilège réservé aux acquéreurs d'escompter lesdits billets au même taux.

Par ordre de la cour,
19 déc W F C DUPLESSIS, rég.

CHEVAL PERDU OU VOLE.

Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, est disparu de chez le soussigné, un cheval bai ayant une petite étoile blanche au front et une petite marque au pied gauche de derrière ; le dit cheval est ferré au deux pieds de devant, il est en outre joli et très bien fait.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui ramènera le dit cheval ou qui donnera des renseignements de manière à le trouver.

Paroisse St. Jean Baptiste, ce 22 Novembre 1833.
23 nov—3pis AUGUSTE MADER, Fils.

Ouvrage de Médecine en anglais, à bon marché.

PRATIQUE moderne de médecine, démontrant les caractères, causes, symptômes, pronostics, apparences morbides et méthode perfectionnée de traiter les maladies de tous les climats, par Robert Thomas, docteur en médecine de Salisbury, en Angleterre—Abrégé de la 5me. et dernière édition, par Wm. Currie et David J. Condie, médecine de Philadelphie; nouvellement reçu et à vendre par Wm. McKEAN,
6 déc encoignure des rues du Camp et de la Commune.

SAVON DE WINDSON, reçus et à vendre par
TIERNAN, CUDDY & Co,
6 déc coin Gravier et Tchoupitoulas

A vendre pour cause de départ,

UNE maîtresse nommée VICTORINE, âgée de 29 ans; fine blanchisseuse, bonne repasseuse et cuisinière, créole du pays, avec ces quatre enfants, savoir : Emilie, griffonne âgée de 11 ans; domestique de maison; Rosa, do. do. de 9 ans; William, do. do. de 6 ans; Célestine, âgée de 13 mois; Sallie, négresse américaine, âgée de 35 ans; depuis fort longtemps dans le pays, domestique de maison. Ces esclaves sont garantis des vices et maladies.
CHS. HATREL,
11 déc rue de Chartres, No. 122

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu, le samedi, 21 décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 13 novembre, les biens ci-après dépendant de la succession de feu Louise Laurandi, veuve Pollinrio Gianfugo.

UN LOT DE TERRE situé en cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Ursulines, des Remparts, de l'Hôpital et Bourgogne, ayant de 20 à 22 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 120 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une MAISON briquetée entre poteaux, divisée en deux appartemens, une galerie, un cabinet, et dans la cour une cuisine en bois en mauvais état.

Une esclave nommée THERESE, âgée d'environ 45 ans.

Conditions :—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois pour la propriété ; et un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois pour l'esclave : le tout en billets endossés à satisfaction hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Louis T. Caire, notaire public. 20 nov—12,2ps

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse et ville d'Orléans, il sera vendu, le 19 décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés et esclaves, provenant de la succession de Juan Puech, savoir :

1°. Un LOT DE TERRE, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant environ 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 90 pieds face à la rue St. Louis, sur lequel se trouvent construits une maison à 4 appartemens et galerie, une cuisine en bois dans la cour, et ses dépendances.

2°. Un LOT DE TERRE, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, dans l'ilet renfermé par les rues St. Louis, Dauphine, Bourgogne et Toulouse, mesurant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 70 pieds de face à la rue St. Louis; ensemble quelques bâtisses en bois et en mauvais état qui se trouvent dessus.

3°. Un LOT DE TERRE, situé rue de l'Hôpital, Bourgogne, du Quartier et Remparts, ayant 29 pieds 6 pouces environ de face à la rue de l'Hôpital, sur 75 pieds de profondeur; sur lequel se trouvent une maison en bois de 4 appartements, une cuisine aussi en bois et d'autres dépendances.

4°. Un LOT DE TERRE, situé rue du Quartier dans l'ilet renfermé par les rues du Quartier, Royale, de l'Hôpital et Bourbon, ayant 40 pieds environ de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une maison en briques, de 6 appartemens, une cuisine aussi en briques et d'autres dépendances.

5° Trois LOTS DE TERRE, situés à l'encoignure des rues Marigny et Moreau, avec les bâtisses et dépendances, conformément au plan exposé à la Bourse.

ESCLAVES.

CAROLINE, négresse âgée de 17 ans, un peu blanchisseuse.
ROSALIE, négresse âgée de 40 ans, cuisinière et blanchisseuse.
JAMES, nègre âgé d'environ 50 ans, un peu charretier.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 14 nov—12-2ps

☞ Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. public, aux frais des acquéreurs.

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu lundi, 23 de décembre, 1833, à midi, à la Bourse, Hewlett, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, pour compte de la succession de feue Antoinette Chevalier Dormontcourt, les esclaves, habitation et actions de grapes, savoir :

ESCLAVES.

1° AUGUSTE, nègre âgé d'environ 20 ans.
2° MARTIN, mulâtre âgé d'environ 60 ans, ayant une hernie.
3° HENRY, mulâtre d'environ 25 ans.
4° FANNY, âgé d'environ 24 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse, avec ses quatre enfants, nommés l'Imagrine, mulâtre de 8 ans, Henry mulâtre de 6 ans, Philippe, griffe de 3 ans et Eliza griffonne âgée de 1 ans.

HABITATION.

5° Une HABITATION située à Gentilly, à environ deux lieues et un quart, de la Nouvelle-Orléans, mesurant 15 arpents de face, sur chaque rive du chemin de Gentilly, sur 20 arpents de profondeur de chaque côté du dit chemin, ensemble les bâtisses y existantes.

6° 25 Pièces, 50 ACTIONS de la Banque de l'Union.

Conditions de la vente : Les esclaves seront vendus à 6, et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions ou actions seront vendues au comptant [illegible] qui sont en avance [illegible] 1° Les quatre [illegible] au taux de [illegible] 1833 [illegible] 2° Les [illegible] de la Banque de l'Union [illegible] 3° L'acquéreur [illegible] 4° Les [illegible] 5° L'acquéreur devra fournir à la Banque de l'Union telles sûretés additionnelles qu'elle pourra exiger, pour garantie des dites 50 actions et des deux prêts sus-mentionnés, en raison de ce que les hôtiers se proposent de demander à la Banque main-levée de l'hypothèque qui pèse sur les esclaves hypothèques avec la dite habitation.

6° La balance du prix de l'adjudication sera payable en trois termes égaux, à 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant H. Pédesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs. 19 nov—14,2ps

PAROISSE JEFFERSON—*Cour des Preuves*—Lundi, le 30 décembre prochain, à 11 heures du matin, il sera exposé en vente publique, à la porte de la salle de la Cour des Preuves de cette paroisse, en la ville de Lafayette, par le soussigné juge de la dite cour, en vertu d'un ordre par lui donné en date du 25 courant, les propriétés mobilières et immobilières de feue Marie Bacchus, consistant en quelques vieux meubles, quelques vaches et veaux et en une HABITATION, située sur la rive droite du fleuve, à 10 milles environ au-dessus de la Nouvelle-Orléans, ayant un arpent de face et 40 de profondeur, bornée en haut par la propriété de M. G. A. Waggaman, et au-dessous par celle d'Honoré Bacchus.

Conditions : Les objets comptant, l'habitation payable à 6 et 12 mois du jour de la vente, l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'au parfait paiement.
28 nov—3 F. DUGUE, juge

A VENDRE—160 caisses Tabac de 1ère. qualité Natchitoches en carrottes de 5 et 10 livres; 100 paniers Vin de Champagne, supérieur; 80 caisses vin rouge de Bordeaux, quelques barriques Vin do. S'adresser à
P. DUBERTRAND,
10 déc rue St. Louis, un peu plus bas que Royale.

AVIS—Le soussigné ayant une très vaste savane (ou prairie,) parfaitement close, offre de prendre en pension soit au mois ou à l'année, tout espèce d'animaux. Pour les conditions, s'adresser à M. J. Arrowsmith, rue du Camp, ou à G. DUREL,
7 déc—10 Bayou St. Jean, rive gauche.

AU Magasin de Chs. Monrose; Manteaux de dames mérinos, draps, pour enfans en drap, mérinos, chapeaux, capottes, chalis cachemire, satin 6-4 et 4-4 chapeaux de paille à jour pour femme et enfant, chally, gros de Naples couleurs fantaisies, robes et barrets d'enfans &c. &c. 12 déc—6

BLANC DE BALEINE—206 caisses bien assorties, en débarquement et à vendre par
12 déc LINCOLN & GREEN.

CAFE—100 sacs café de Rio, en débarquement et à vendre par
12 déc LINCOLN & GREEN.

MAQUERBAUX—127 barils à $1; 145 do $2; 63 do. $3; 29 demi do. et 39 quarts $1; 34 do. et 3-4 $2, en débarquement du navire Lucy-Ann, et à vendre par
12 déc LINCOLN & GREEN.

A VENDRE—Une jeune servante créole, s'adresser au No. 23, rue St. Louis. 12 déc

COLONEL DAVID CROCKETT—(Ouvrages anglais) esquisses et bigarrures du colonel David Crockett, du Ouest Tennessee, nouvelles éditions, en vente chez W. McKEAN,
12 déc encoig. Camp et de la Commune.

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par FR. PERRET & GALLY,
12 déc rue Toulouse, No. 58.

DEUX boucauts et deux sacs cassa, à vendre par CARRIERE & BORDUZAT,
12 déc rue St. Louis, No. 11

130 BARILL